

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

CM 14/03/2017- 1/3

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

Mardi 14 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi 14 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

Etaient présents : Mmes Nadège DELPECH, Mélanie MAGNIER, Maggy PEZZINI, MM Francis KOCK, Serge BOULANGER, Bernard CARON, Francis DEMARQUE, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX, Jean-Pierre DURET (retard excusé), Frédéric NAVARRE et Jean-Jacques REMY.

Absent :

Elodie PEYOIS excusée.

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Avant d'attaquer l'ordre du jour, il est proposé et adopté le fait que les prochains conseils commencent à 18h30. Le prochain conseil se déroulera le mardi 11 avril à 18h30.

BUDGET 2017 :

Il a été décidé au conseil municipal précédent de donner la priorité cette année à la sécurisation de la traversée de Brancourt et principalement au ralentissement de la circulation aux entrées du village. Plusieurs conseillers regrettent que cette décision ne soit pas connue de la population. Il est décidé de relayer cette information dans le Brancourtois aussitôt après le rendez-vous avec l'ADICA.

Monsieur le Maire rappelle que, d'entrée, 45 000 € ont été retirés du budget par sécurité pour tenir compte du changement du mode de fiscalité du à la nouvelle intercommunalité.

En effet, le coût des compétences par exemple était de 99€ par habitant à la CC des vallons d'Anizy contre 69 € à la CC du val de l'Ailette.

20H10 Arrivée de Jean-Pierre DURET.

Après étude et discussion du budget, Monsieur le Maire constate que l'architecture proposée pour ce budget 2017 convient à l'ensemble des membres du conseil. Il propose de le mettre en forme et de le soumettre au vote du prochain conseil municipal.

Règlement des agents recenseurs :

L'INSEE verse à la commune la somme de 1389 € net afin de rétribuer ses agents recenseurs. Il est décidé à l'unanimité de diviser cette somme au prorata des foyers recensés.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :

Tarif de location de la salle polyvalente :

En raison de la baisse continue du nombre de locations de la salle polyvalente, occasionnant un manque à gagner, il est proposé par Francis DEMARQUE, de baisser le tarif de location afin d'attirer davantage de locations le weekend. Après discussion, le conseil accepte à l'unanimité de passer les tarifs de 500 à 400 € pour les extérieurs et de 350 à 300 € pour les Brancourtois. Le chèque de caution restera à 500 €.

Intercommunalité – Communauté de commune « Picardie des châteaux » :

Monsieur le Maire, actuel président de la communauté de communes « Picardie des châteaux » explique aux membres du conseil qu'à partir de 2020, si la communauté de communes possède la compétence plan local d'urbanisme (PLU), elle sera obligée d'élaborer un plan au niveau communautaire, dont le coût actuel est estimé à 750 000 € sans réel avantage. Il est donc demandé aux communes de refuser le transfert de compétence du PLU vers la communauté de commune. A l'unanimité, le conseil refuse le transfert du PLU.

Adhésion à un groupement de commandes :

Cette adhésion concerne l'achat d'électricité par l'USEDA qui, en groupant de nombreuses communes, pourra obtenir et répercuter un prix de revient très avantageux de l'électricité destinée à l'éclairage public notamment.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Parrainage présidentielles :

Monsieur le Maire annonce qu'il ne parrainera aucun candidat à l'élection présidentielle.

Subventions communales :

Il est accordé, à l'unanimité les subventions suivantes :

Club de loisirs	150€
Photo club de Pinon	100€
Anciens combattants	100€

Le conseil autorise l'amicale des hospitaliers de Prémontré, à organiser, le samedi 3 juin 2017 un barbecue au bord de l'étang communal.

Randonnée VTT :

Le dimanche 4 juin, le conseil autorise une randonnée VTT à traverser Brancourt en empruntant le chemin de Frival en direction de la sente des boulangers. Afin de préparer le chemin, le club de VTT viendra auparavant défricher les chemins qu'ils emprunteront.

Conseil de l'école :

Jean-Louis DUROS résume le conseil d'école qui vient de se dérouler et dont le compte rendu est joint à celui du conseil municipal.

Il précise avoir assuré à la directrice de l'école que ses inquiétudes concernant le personnel de l'école étaient infondées et qu'il n'était pas concevable qu'il n'y ait plus d'ATSEM à la maternelle ou que le ménage ne soit pas fait dans les écoles.

Il témoigne de la patience et de l'expertise déployées l'après-midi même par M. Fabien CAGNET, président de l'association des parents d'élèves pour obtenir le rétablissement des lignes téléphoniques de la bibliothèque et des écoles.

Concession cimetière :

Jean-Louis DUROS demande à Monsieur le Maire si le trésorier d'Anizy a répondu concernant la possibilité de cession de la concession au cimetière par le couple MALEC, ayant quitté le village, à leurs voisins. La validité de cette décision, prise par le conseil municipal du 13 janvier 2016 avait dû être soumise à la trésorerie. Le Maire relancera le trésorier d'Anizy qui n'a pas donné de réponse à ce jour.

Cabane de chasse :

Il est constaté que des particuliers viennent déposer leurs déchets verts sur le terrain jouxtant la cabane de chasse à côté de l'étang. Francis DEMARQUE demande qu'un courrier soit adressé au président de la société de chasse lui enjoignant de maintenir la grille fermée afin d'éviter ces agissements.

Ramassage des déchets verts :

De nombreux Brancourtois ont constaté que les sacs de déchets verts posés à côté des bacs marron n'étaient plus collectés au passage des éboueurs. Interrogé, le SIRTOM rappelle que ces bacs sont destinés au ramassage de déchets ménagers et ne sont pas censés accueillir branchages, terre ni excréments d'animaux.

Il est également rappelé que la déchetterie accepte tout ces déchets et qu'en cas de besoin pour des encombrants, il convient de prendre rendez-vous au SIRTOM.

Composteur :

Des composteurs sont disponibles gratuitement, il suffit d'appeler le SIRTOM qui les fournit. Un rappel sera effectué dans le prochain Brancourtois.

Epave de voiture :

Une épave est stationnée place Jules GATTERE. Francis DEMARQUE demande à Monsieur le Maire d'informer la Gendarmerie afin que les gendarmes identifient le propriétaire du véhicule. Il conviendra ensuite de faire à celui-ci un courrier de mise en demeure le sommant de retirer cette épave.

Désherbant :

L'utilisation de désherbant " classique" étant à présent interdite sur les trottoirs, les employés communaux seront obligés de passer au moins 5 fois durant la belle saison au lieu de deux fois.

Fête communale :

Constatant, ces deux dernières années, le peu d'enthousiasme suscité auprès de nos concitoyens par le spectacle du dimanche après-midi, Jean-Jacques REMY demande aux membres du conseil de réfléchir à son avenir. Faut-il investir dans un spectacle plus onéreux au risque de n'avoir pas plus de spectateurs ? Faut-il changer de formule ? Supprimer ce spectacle ? Il demandera au conseil de se prononcer lors de la prochaine séance.

Etat des rues et voies communales :

Il est une nouvelle fois constaté le mauvais état de certaines portions de rues et de trous à reboucher (rue de la forêt, route rouge...). Du goudron à froid sera utilisé dès les beaux jours.

Prochain conseil :

La date du prochain conseil est fixée au mardi 11 avril 2017 à 18h30.

La séance est levée à 22h40

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis DUROS



Le Maire
Francis KOCK

